

Types d'émigration limousine

In: Les Études rhodaniennes. Vol. 10 n°3-4, 1934. pp. 215-242.

Citer ce document / Cite this document :

Merlier André. Types d'émigration limousine. In: Les Études rhodaniennes. Vol. 10 n°3-4, 1934. pp. 215-242.

doi : 10.3406/geoca.1934.1535

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_1164-6268_1934_num_10_3_1535

TYPES D'ÉMIGRATION LIMOUSINE

PAR ANDRÉ MERLIER

Nous avons eu l'occasion d'étudier en détail les faits d'émigration dans un canton limousin (canton de Crocq, département de la Creuse). Les formes de cette émigration nous ont paru assez suggestives, et leurs liens avec les pays rhodaniens (notamment avec Lyon) assez réels, pour mériter d'être mentionnés ici.

Nous remercions M. le professeur Allix d'avoir bien voulu suggérer et suivre l'exécution de ce travail, et de lui avoir donné l'hospitalité des *Etudes Rhodaniennes*.

L'émigration est certainement fort ancienne dans tout le Limousin et dans toute la Marche, comme dans l'Auvergne voisine. On a imprimé que l'émigration des Marchois remontait à 1627-1628. Lors de la construction de la fameuse digue de La Rochelle, Richelieu aurait fait appel à tous les travailleurs catholiques, et les Marchois se seraient présentés en grand nombre. Les résultats de cette première expérience les auraient décidés à se faire désormais maçons. Mais en 1892, la découverte d'un document important ébranla cette opinion traditionnelle. Il s'agit d'un certificat délivré en 1287 par la prévôté de Paris à un tailleur de pierre, Etienne de Bonnueil, *probablement* de La Souterraine (Creuse), certificat mentionnant le départ du tailleur de pierre et de quelques compagnons pour travailler à la construction de l'église d'Upsal en Suède. D'autre part,

M. Defournoux fait observer que « les anciens terriers de notre province parlent souvent de maçons », et il conclut : « Si Richelieu fit appel aux Marchois, c'est donc parce qu'ils étaient déjà maçons ». Entendez, parce qu'ils étaient déjà des maçons nomades.

D'autres documents fournissent des preuves bien plus catégoriques ; ce sont d'abord les deux délibérations des assemblées des habitants de Guéret et d'Aubusson tenues en 1631 ; elles signalent l'émigration non comme un fait récent et provoqué par des circonstances historiques notables, ce qu'elles n'auraient pas manqué de faire si elle remontait à 1628, mais comme une nécessité inéluctable en ce pays de sol pauvre ; ce sont ensuite deux actes de 1611 ; ils nous font connaître que « trois frères Maureau s'engagent à aller travailler pour le compte de deux maîtres maçons, à Troyes en Champagne, du 1^{er} mars à la Toussaint ».

Comment, dès lors, s'expliquer la naissance de la tradition notée plus haut ? Il est probable que les travaux accomplis devant La Rochelle ont frappé les imaginations par leur caractère extraordinaire et peut-être aussi par la couleur héroïque dont ils pouvaient se parer ; les maçons ont sans doute, et pendant de nombreuses années, alimenté de ce souvenir leurs récits aux veillées d'hiver ; et, peu à peu, s'établit la conviction que le siège de La Rochelle avait allumé la vocation des ancêtres.

La réalité est à la fois plus simple et plus banale, le fait plus ancien, et c'est bien avant le xvii^e siècle qu'il faudrait en rechercher l'origine.

A en croire les auteurs du xvii^e et du xviii^e siècle, l'unique cause des départs réside dans l'insuffisance du pays en ressources agricoles, ou, ce qui revient au même, dans une surcharge de la population, puisque les habitants ne peuvent tirer du sol stérile que de quoi se nourrir pendant « la moitié de l'année ». L'émigration apporte le complément de ressources indispensable sous la forme positive des économies des nomades à leur retour, et sous la forme négative de la diminution du nombre des bouches à nourrir pendant leur absence.

Mais la pauvreté générale retentit sur les échanges, forcée-

ment limités. Tout le système économique ancien est orienté de façon à fournir au propriétaire ce qu'il lui faut pour vivre, se vêtir, se loger, se chauffer, mais ne lui donne point d'argent liquide en quantité suffisante pour acquitter les obligations multiples qui pèsent sur lui : cens, impôts de toute nature, achat des instruments et du matériel de la ferme, et, s'il est fermier, location de la propriété. C'est à l'émigration qu'on demande l'argent liquide dont on a besoin. « De l'argent qu'ils ont amassé, ils paient leurs tailles et autres charges publiques à leur retour... Leur industrie seule met cette province en état de soutenir les charges publiques » écrit l'intendant Le Vayer en 1697.

Rien en somme qui, jusque-là, soit bien original. Voici qui l'est davantage. Le système de transmission des propriétés favorise l'émigration. Le bien est considéré comme indivisible : c'est le patrimoine de la famille, patrimoine qu'il faut éviter d'amputer, que l'on doit, au contraire, s'efforcer d'accroître, et qui ne peut être maintenu dans son intégrité si les enfants d'une même famille ne renoncent pas au partage à la mort de leurs parents. Pour cela, on recourt à l'acte dénommé « démission des biens ou donation de présuccession... qui a pour effet de conserver sur une seule tête la propriété des aïeux en entier, de la transmettre par le même mode, de génération en génération, à l'aîné de la famille, habituellement avantagé de la quotité disponible par contrat de mariage. Et celui-ci solde en argent la part qui serait revenue à chacun des autres enfants dans les successions de leurs auteurs » (Defournoux). Nous avons eu sous les yeux des contrats remontant au XVII^e siècle, où ce mode de transmission de la propriété est fort apparent. Dans l'un d'eux, du 13 août 1684, il est dit que la mère du futur donne à son fils « par la meilleure forme que donation peut et doibve valloir *suivant la coustume de ce país d'Auvergne*, un quart et quart portion de tous et chascuns ses biens meubles et immeubles présents et advenirs ». Comme il a trois sœurs, il leur donnera leur part en argent, meubles et bestiaux, mais il conserve pour lui seul tous les biens immeubles, maison et dépendances, terres.

Le fils ainsi avantagé (et il prend toujours le titre d'aîné,

même quand il ne l'est pas) devait au plus tôt indemniser ses frères et sœurs. Il partait alors pour plusieurs « campagnes » d'émigration qui duraiient autant qu'il était nécessaire pour s'acquitter. Dans un testament du 13 décembre 1720, on lit que le testateur a tenu « reconnoire par ces présentes que François Montand [son] fils ayné et majeur, ayant été depuis longues années travailler de son métier de fendeur et peigneur à chanvre, que ses gains et espargnes et leur apport ont été consommés dans la maison, formant plusieurs sommes considérables, pour acquitter les charges que le dit testateur était tenu à cette époque, et pour le récompenser il veut et entend que le dit François Montand prenne et recouvre sur ses biens 300 livres après son décès. A tenu le dit testateur lui donner et lègue le quart et quatriesme portion de tous ses biens, meubles et animaux, tant par disposition de droit que par coustume ».

Ainsi François Montand, avantagé de la quantité disponible, a fait plusieurs « campagnes » d'émigration dans le but d'indemniser ses cohéritiers, mais les besoins du père ont absorbé ses économies, d'où la donation particulière de 300 livres à prélever sur l'héritage avant tout partage.

Celui qui « prend la suite » de la propriété, celui qui perpétuera la famille dans son patrimoine, revient toujours au pays où sont ses biens et ses intérêts. Celui-là se livre à l'émigration saisonnière. Mais les autres, que cette coutume déracine, que deviennent-ils ? Plusieurs solutions leur permettent de trouver à se caser dans le pays : s'ils entrent comme brus ou comme gendres dans une autre exploitation, ils ne sont pas perdus ; il leur est plus difficile déjà de se procurer par achat une propriété nouvelle, bien qu'il arrive que leur part d'héritage leur permette quelquefois de faire la première mise de fonds, quitte à se libérer du reste en recourant eux aussi, du moins pour les hommes, à l'émigration saisonnière. Pourtant, il en est qui, nécessairement, doivent se fixer hors du pays, et ce n'est plus d'émigration temporaire mais d'émigration définitive qu'il s'agit alors. La même cause provoque deux formes d'émigration que l'on a voulu parfois opposer l'une à l'autre. Elles coexistent pourtant.

L'émigration définitive s'alimente d'ailleurs à d'autres sources. Il est des propriétés minuscules dont l'exploitation ne peut fournir une ressource telle qu'elle justifie le retour à la terre. D'où ces paysans « qui s'expatrient et abandonnent leurs biens aux collecteurs » comme le signale un mémoire anonyme du XVIII^e siècle. Et pour ceux qui ne sont que tenanciers, fermiers ou métayers, il arrive fréquemment que « le poids accablant des impositions décourage le cultivateur et fait que plusieurs quittent la charrue et deviennent maçons ». Enfin, comment ne pas admettre que les bénéfices d'un travail plus rémunérateur ne finissent par arracher à leur pays ceux qui, n'y possédant rien, n'y ont point d'attache véritable ; l'émigration, en effet, expose « celui qui la pratique à d'irrésistibles tentations » (R. Blanchard). Nous verrons des maçons, des tuiliers, créer des entreprises vivantes au dehors ; le seul lien avec le pays sera alors le sentiment de solidarité ou la persistance du souvenir qui les pousse à prendre à leur service des compatriotes plutôt que des étrangers.

M. Camille Vallaux constate lui aussi en Basse-Bretagne la coexistence de l'émigration temporaire et de l'émigration définitive : « Quelques-uns de ces ouvriers relèvent de l'émigration temporaire : ils reviennent au pays après avoir passé la belle saison sur les travaux lointains, comme les maçons de la Creuse ; c'est sous cet aspect que se présente l'émigration des terrassiers et des carriers aux environs de Carhaix et de Quimper. Mais, généralement, il s'agit d'une émigration définitive... ».

Nous n'avons eu nulle part l'occasion de saisir ici le partage si nettement tranché qu'établit M. Arbos entre la région occidentale du Cézalier où l'émigration temporaire sévit particulièrement, tandis que la région orientale est touchée par l'émigration définitive, l'une excluant l'autre ou, en tous cas, « étant en raison inverse de la première ».

Il nous paraît plutôt que ces deux formes d'émigration sont des solutions, différentes peut-être, mais nullement exclusives, d'un même problème. Que l'émigration définitive soit une « solution désespérée », un « aveu de défaite », et l'émigration temporaire un « expédient » plus heureux (A. Allix), cela n'est

pas contestable, si on se place au point de vue de l'agriculture. Pourtant, il est bien humain que la seconde puisse engendrer la première. Au fond, la cause est la même ; la différence n'est pas de nature, elle est de degré. L'émigration temporaire est un équilibre instable, qui peut durer certes, mais qui peut se rompre aussi sous les deux formes de la fixation au sol ou du départ définitif. Nous aurons au cours du XIX^e siècle l'occasion de vérifier ce double fait.

Cependant, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'émigration définitive a été beaucoup moins sensible que l'autre. Comme elle ne se traduisait pas par le dépeuplement des campagnes, la balance favorable des naissances et des décès était suffisante pour combler les vides laissés par les départs définitifs, c'est l'émigration temporaire qui a frappé surtout par son ampleur et par la régularité de son rythme.

LES DEUX FORMES DE NOMADISME

D'ailleurs, l'émigration temporaire, ou saisonnière, se présente sous les deux formes du nomadisme d'hiver et du nomadisme d'été, l'un et l'autre de même importance. Le nomadisme d'hiver n'est pas surprenant : les départs se font dans la mauvaise saison et durent autant qu'elle parce que l'absence des émigrants ne gêne en rien le travail de la terre ; le résultat, c'est qu'on ajoute les ressources de la propriété aux bénéfices de l'exploitation. Il en va ainsi dans la plupart des pays de montagnes, Alpes, Pyrénées, Jura, ou même dans les autres régions du Massif Central.

Mais le nomadisme d'été a pour effet de priver la terre des bras les plus puissants dans ce pays de sol pauvre où les cultures auraient besoin d'efforts plus considérables que partout ailleurs et où elles deviennent le lot des femmes. L'exemple des maçons creusois prouve que l'homme n'hésite pas à abandonner la terre à des mains débiles s'il est persuadé que ses forces seront mieux employées ailleurs. Ici du moins, l'émigration temporaire

se soumet aux besoins du métier, non de la terre. La rigueur de l'hiver, en suspendant les travaux agricoles, explique que le paysan parte *l'hiver* dans la plupart des régions de montagnes, mais elle n'explique pas qu'il parte. La preuve, c'est que, s'il est assuré de trouver du travail dans une industrie du pays, il reste à son foyer.

Le nomadisme d'été. — La forme la plus originale, et sans doute la plus ancienne, de l'émigration temporaire est celle des maçons. Certains auteurs ont voulu voir dans la richesse du pays marchois en pierre de taille la raison de cette spécialisation professionnelle. Il est plus probable que le choix du métier n'était pas libre. Si les émigrants ont été d'abord des maçons, c'est qu'il n'y avait point d'autres chantiers qui pussent les accueillir. Ce métier ne comporte point de long et coûteux apprentissage. L'art du maître-maçon peut requérir une expérience et des connaissances variées, mais à côté de lui il y a place pour ceux qui « gachent » le mortier, portent les pierres et mettent à pied d'œuvre tout ce qui est utilisé par les compagnons ; c'est dans cette tâche ingrate et pénible que tous les maçons de la Creuse débutent, et il suffit, pour s'en tirer, d'avoir des bras robustes et des reins solides.

En tous cas, la plupart des émigrants ont été longtemps des maçons. Et au milieu des professions diverses dans l'émigration temporaire au XVIII^e et au XIX^e siècle, les maçons restent encore les plus nombreux. Ils partent du 1^{er} au 15 mars et rentrent du 15 novembre au 15 décembre. Ils vont dans toutes les régions de la France, mais surtout dans les villes où les appellent les travaux les plus considérables, notamment à Lyon et à Paris. Quelques-uns ont même fréquenté l'Espagne au XVI^e et au XVII^e siècle.

Ils partent en troupe, à pied. Chaque bande de quinze ou vingt émigrants a son chef. C'est un maître-maçon, un entrepreneur, qui se charge des frais du voyage, de l'entretien et de la nourriture pendant toute la campagne et paie à chacun une somme fixée d'avance ; c'est lui qui fournit le travail en prenant à la tâche ou à l'entreprise la construction à réaliser ; et il sera seul responsable des malfaçons. Ou bien les groupes

se forment pour le voyage et se dissocient à l'arrivée, et, dans ce cas, on désigne un chef dont les fonctions consistent « à aller de l'avant sur la route pour faire préparer les repas, choisir les plats, compter les bouteilles de vin, et débattre le prix de la table » (Martin Nadaud) ; puis, le soir venu, il devra arriver le plus tôt possible à l'auberge afin de retenir les lits. Comme les émigrants suivent toujours la même route et l'utilisent régulièrement deux fois par an, ils ont, dans les localités où ils s'arrêtent, leurs auberges attitrées ; on y soigne généralement la table ; mais on y couche au petit bonheur, dans des chambres trop petites, surpeuplées, où les lits se touchent ; heureusement, on n'y séjourne pas. Les étapes journalières sont d'une longueur invraisemblable. Martin Nadaud, racontant son premier voyage à Paris en 1830, dit qu'il comportait pour la première journée l'étape Pontarion—Genouillat, soit environ 60 kilomètres ; encore dépassa-t-on Genouillat pour devancer les maçons venant par la route de Jarnages ; le lendemain, Genouillat—Issoudun par Nohant ; le troisième jour, Issoudun—Salbris par Vierzon ; enfin, le quatrième jour, Salbris—Orléans. Seule la dernière partie du trajet se fit en voiture publique ; mais comme les voyageurs étaient trop nombreux pour les diligences disponibles, quatre jeunes maçons (Nadaud était du nombre) de treize à quinze ans durent prendre place dans le panier accroché sous l'essieu de la voiture ! De Crocq, le voyage était le même si on passait par Genouillat, sauf pour la première partie du trajet : Crocq—Genouillat par Chénérailles. On pouvait aussi passer par Auzances, Montluçon et Bourges. Pour Lyon, on empruntait la route de Clermont par Saint-Avit d'Auvergne.

A l'arrivée dans la ville, on se rendait au garni, réduit infect où s'entassaient par dizaines les maçons creusois comme dans de véritables dortoirs. A Paris, ils logeaient dans des pensions ou hôtels meublés, dans les vieux quartiers voisins de l'Hôtel de Ville sur la rive droite, et sur la rive gauche autour de la montagne Sainte-Genève. Dès le lendemain, ils se présentent sur les places d'embauchage : place de Grève, place du Châtelet, ou Saint-Jacques la Boucherie. Quand le travail marche mal, ils vont de chantier en chantier, à l'embauche. Souvent, ils

s'adressent à d'anciens compatriotes possédant des entreprises importantes, et ils sont occupés de préférence aux étrangers. Parfois ils chôment, et il arrive même qu'ils n'aient pas, en fin de campagne, assez d'argent pour rentrer au pays. Il en est qui prolongent ainsi leur absence pendant deux ans, trois ans, par nécessité, non par goût.

En décembre, plutôt quand le froid rigoureux amène la fermeture des chantiers, les émigrants prennent le chemin du retour, toujours à pied, toujours par bandes, portant sur l'épaule le petit sac de toile qui renferme tout leur linge, et serrant bien sur leur poitrine, à même la peau pour éviter d'être dépouillés en route, les quelques pièces d'or qui représentent leurs économies de la campagne ». Au début du xvii^e siècle, ils rapportaient de 25 à 35 livres (d'après F. Autorde). Vers 1763, un siècle et demi plus tard, on estime qu'ils « rapportent, les uns portant les autres, 50 livres de profit » (mémoire anonyme du xviii^e siècle). En 1814, chaque émigrant revient au pays avec une somme moyenne de 120 francs : « Les entrepreneurs rapportent plus, mais ceux qui se louent ne rapportent guère que 60 à 80 francs et les enfants de 12 à 14 ans dans la profession de maçon ne gagnent que 30 à 40 francs ». En 1826, le profit a augmenté et s'élève en moyenne à 200 francs, « somme qu'il ne saurait obtenir d'un sol ingrat qui, dans beaucoup de localités, ne donne qu'une récolte tous les dix et même tous les vingt ans »¹; les bénéfices des maîtres atteignent de 300 à 450 francs, ceux des ouvriers de 120 à 250 francs (Rapport du sous-préfet d'Aubusson, 1826). En 1850 enfin, le profit moyen oscille autour de 300 francs. C'est généralement cette question du bénéfice de la « campagne » qui est l'objet des conversations au retour. Les mémoires de Martin Nadaud sont, à ce sujet, émaillés de récits pittoresques dont l'un a été publié par M. Nouaillac. Si la campagne a été bonne, l'argent acquis servira à payer quelque créancier, à acquitter une annuité de la dot d'une fille, à acheter un coin de terre longtemps convoité et dont le paiement se fera au fur et à mesure des disponibilités. C'est pour cela que l'hiver est l'époque où

1. Exagération évidente, allusion à l'écobuage.

se règlent le plus d'affaires. C'est aussi l'époque des réjouissances en l'honneur de ceux qui sont rentrés : bals avec la traditionnelle bourrée, fêtes de famille, etc. Enfin, on profite de la présence du maître pour faire dans la propriété les gros travaux d'entretien ou de réparation : réfection d'un mur, creusement d'un fossé, mise en état des rigoles dans les prés. Surtout, on ne manque pas les foires voisines où on conduit les bêtes à vendre, où on renouvelle le cheptel. Mais bientôt arrive le mois de mars, et c'est le départ pour la ville. Et les routes s'animent pour quelques semaines, tandis que la campagne reprend son aspect morne de pays de vieillards et de femmes.

Au même groupe d'émigrants appartiennent les tailleurs de pierre, plâtriers, peintres en bâtiment, attirés par les mêmes centres et travaillant en liaison avec les maçons.

A partir du XIX^e siècle, peut-être avant, on voit apparaître d'autres nomades d'été, les tuiliers. Ce sont surtout les cantons voisins, de La Courtine et de Felletin, qui fournissaient les tuiliers. Seules les communes du sud et du sud-ouest du canton de Crocq, Flayat, Saint-Agnant, Saint-Georges, Saint-Maurice, Saint-Pardoux et enfin Crocq, sont intéressées par cette forme d'émigration. Les maîtres tuiliers travaillaient, dans le Berri et l'Allier, l'Auvergne (Limagne), le Forez, les régions de Lyon et de Saint-Etienne, au compte d'un propriétaire, avec lequel ils partageaient par moitié le prix de vente des briques et tuiles fabriquées. Ils emmenaient avec eux du pays des gamins de douze à quinze ans, les « goujats », et des ouvriers, les « mouleurs ou fabricants », qu'ils payaient de leurs propres deniers, selon le système que nous avons vu s'appliquer aux maçons. La loue se faisait à Magnat l'Etrange, commune limitrophe du canton au sud-ouest, pour toutes les paroisses avoisinantes. Elle avait lieu au moment de la fête des Rois, en janvier, pendant trois ou quatre dimanches consécutifs. Et on partait en troupe et toujours à pied, comme les maçons, vers le 1^{er} mars, pour rentrer vers le 30 novembre. L'existence des tuiliers dans leurs chantiers était beaucoup plus pénible que celle des maçons, la plupart des tuileries se trouvant en pleine campagne et le travail s'y poursuivant presque sans arrêt,

« sans trêve, ni repos ». Les salaires n'étaient pourtant pas plus élevés.

Le nomadisme d'hiver. — Au XVIII^e siècle, à côté de l'émigration d'été, il existe une émigration d'hiver, dont il nous a été impossible de trouver l'origine, mais que les documents signalent expressément à la date de 1697, puis à plusieurs reprises aux dates postérieures. Il est probable qu'au moins pour un des métiers exercés par les émigrants d'hiver, il s'agit d'un mouvement aussi ancien que le nomadisme d'été : le métier de scieur de long (ou « fendeur » ou « bûcheron ») ne demande pas plus de compétence que celui de manœuvre, et, comme ce dernier, il requiert de la force musculaire. A cette première profession des nomades d'hiver s'ajouteront, par la suite, celles de « charpentantier » et de « menuisier » ; les scieurs de long et les bûcherons exploitent le bois sur pied, et les autres préparent les bois destinés à la marine ou à la construction, il ne s'agit point de travailleurs du bâtiment. Dès lors, ces divers métiers forment un groupe d'émigrants qui a fini par se localiser dans les communes du sud et du sud-ouest, c'est-à-dire dans les moins favorisées du canton par le relief et par le climat. Scieurs de long, bûcherons et charpentiers de navires se répandent dans les forêts du sud-ouest de la France, de la Dordogne et des Charentes, au Nord, jusqu'au Gers, au Sud.

Un deuxième groupe est constitué par les cardeurs de laine et les peigneurs de chanvre, ici comme dans d'autres régions montagneuses.

Les uns et les autres s'en vont après la Toussaint, emportant avec eux leurs outils de travail, et rentrent vers le mois de mai ou de juin pour les foins et les moissons. S'ils ne sont pas présents au moment où se font les labours de printemps, du moins ont-ils pu faire les labours de la Saint-Michel avant leur départ, et comme la culture du « bled d'hiver » (seigle) est de beaucoup la plus importante (2/3 de la surface cultivée chaque année), ils ont pu effectuer les plus lourds travaux de la terre. Aussi le nomadisme d'hiver est-il une solution heureuse au problème de l'émigration temporaire.

Le sous-préfet d'Aubusson, dans un rapport en date de 1826,

fait remarquer que « les hommes qui exercent cette profession appartiennent à une partie de l'arrondissement où l'hiver est extrêmement rigoureux ; il arrive souvent que les femmes et les enfants qui y restent sont des mois entiers sans pouvoir sortir de leurs tristes habitations, ils passent leur temps dans les bergeries ». Le tableau est exagéré, mais le fait est exact, le nomade d'hiver s'en va l'hiver parce que la mauvaise saison le condamne à une inaction forcée.

Nous nous contenterons de signaler « que d'autres font la contrebande et, aux périls de leur honneur et de leur vie, vendent le faux-sel dans le Bourbonnais et le Berry », comme l'a écrit l'auteur déjà cité du mémoire anonyme du XVIII^e siècle. La Marche était un pays rédimé et l'industrie des faux-sauniers y était florissante. Ne faut-il pas vivre ? C'est le souci commun de tous ces nomades, quelle que soit leur industrie.

Importance de l'émigration temporaire. — On aimerait savoir avec précision combien il y avait de ces nomades des divers métiers, et quelles régions ils fréquentaient. Or les documents du XVII^e et du XVIII^e siècle sont peu précis à ce sujet. L'intendant Le Vayer indique « qu'il en sort tous les ans près de 6.000 hommes », en parlant de la Haute-Marche et du pays de Combraille, en 1697. Un siècle plus tard, « on peut supposer 12.000 ouvriers qui sortent de la province ». Mais pour les paroisses qui sont l'objet de cette étude, rien que des indications vagues fournies par les plunitifs de la taille : à la rigueur, et en supposant que pour chaque collecte tous les métiers des émigrants aient été signalés (or il y a des formules qui laissent sous-entendre des métiers non signalés, comme « beaucoup de maçons » par exemple), ces indications nous permettent quelques observations. Seules les paroisses situées au nord du canton sont du domaine exclusif du nomadisme d'été (La Celle-Barmontoise, Saint-Bard et Saint-Oradoux) ; seules les paroisses situées au sud sont du domaine exclusif du nomadisme d'hiver (Flayat, Saint-Agnant, Le Monteil-Guillaume), tandis que toutes les autres sont frappées par ces deux formes d'émigration temporaire. Ainsi s'affirme le caractère de pays-frontière du canton de Crocq.

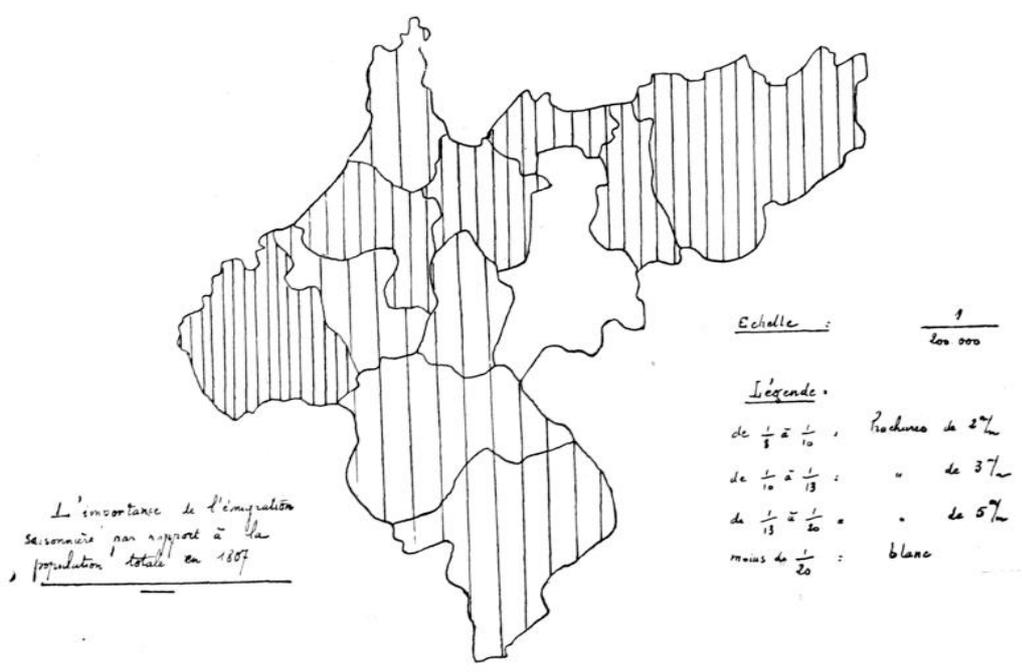
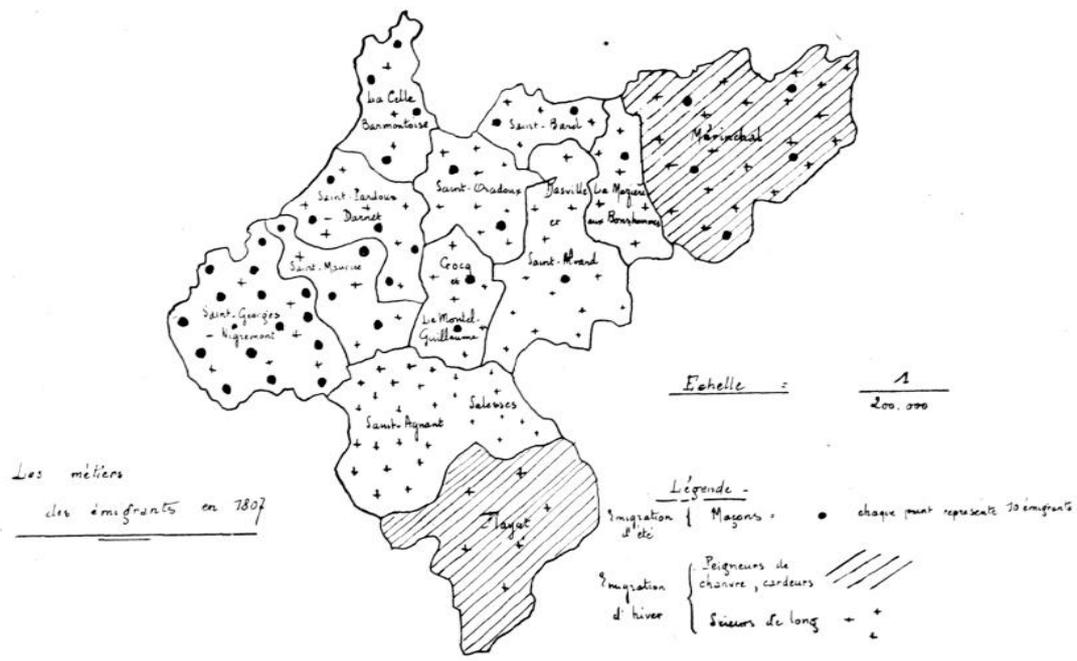


Fig. 1. — L'émigration limousine en 1807

Pour le XIX^e siècle, nous possédons des statistiques assez nombreuses et suffisamment détaillées. Les autorités administratives contrôlaient alors les déplacements périodiques des ouvriers et les obligeaient à se munir de livrets et de passeports ; chaque visa donnant lieu à rétribution, c'était une manière de se procurer de l'argent. D'autre part, le gouvernement encourage l'émigration des maçons. En 1814, le préfet de la Creuse recommande aux maires de faire savoir « que les pays qui ont été désolés par la guerre réclament, pour réparer leurs pertes, l'assistance des laborieux ouvriers de la Creuse ». L'administration veut donc savoir le nombre des émigrants.

La première statistique correcte remonte à 1807. Après une enquête rapide, le sous-préfet d'Aubusson avait fourni pour le canton de Crocq les chiffres suivants : 240 maçons, 380 scieurs de long et fendeurs, 50 cardeurs et peigneurs. Mais le Préfet ordonne une enquête plus sérieuse auprès des maires et tout indique qu'elle a été faite avec une grande sincérité. Les résultats font apparaître 408 maçons, 296 scieurs de long, 21 cardeurs, 86 « chanvreurs », en tout 811 émigrants temporaires, soit environ 8% de la population totale (10.476 habitants en 1806). Pour l'arrondissement d'Aubusson, il y a en tout 5.031 maçons, 336 tuiliers, 2.090 scieurs de long, 51 cardeurs, 217 « chanvreurs », soit 7.725 émigrants temporaires. Pour le département, le total général est de 13.127, le reste étant fourni par l'arrondissement de Bourganeuf. Or les arrondissements d'Aubusson et de Bourganeuf sont les plus élevés et les plus pauvres du département : l'émigration y est une nécessité.

La comparaison des chiffres du canton de Crocq et de l'arrondissement d'Aubusson donne lieu aux observations suivantes :

a) Tandis que dans l'ensemble de l'arrondissement, l'émigration d'hiver représente les 3/7 de l'émigration d'été, dans le canton de Crocq ces deux formes sont équivalentes (403 contre 408). Conséquence de la rigueur du climat, sans doute.

b) Le canton est le foyer le plus important de l'émigration « des cardeurs et chanvreurs » : il en fournit 107 sur 268.

Les deux cartons ci-contre présentent les résultats par commune. On remarquera que Flayat, Saint-Agnant, Salesses,

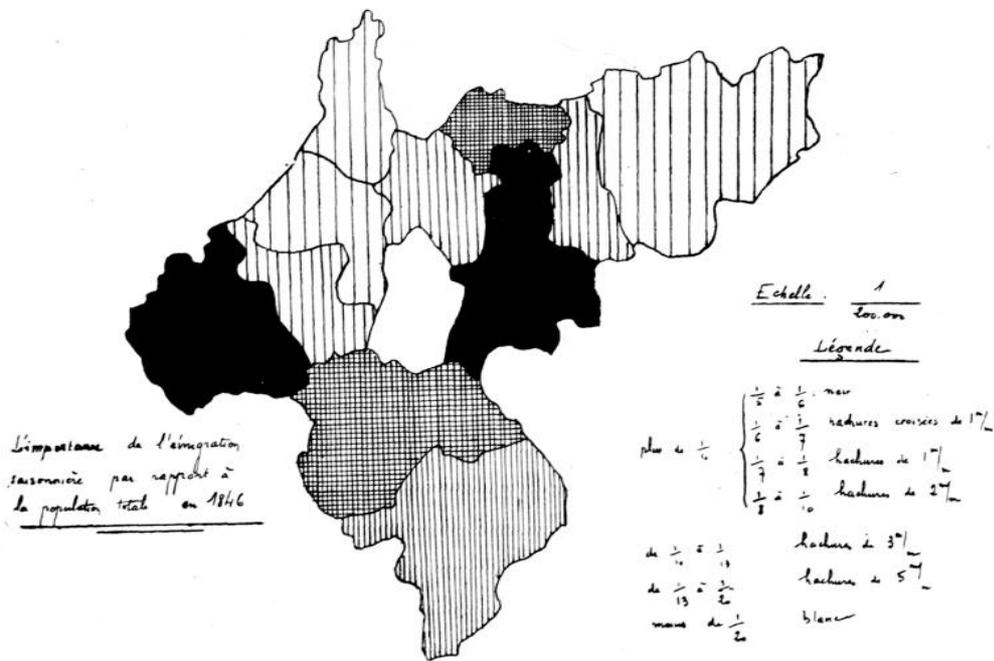
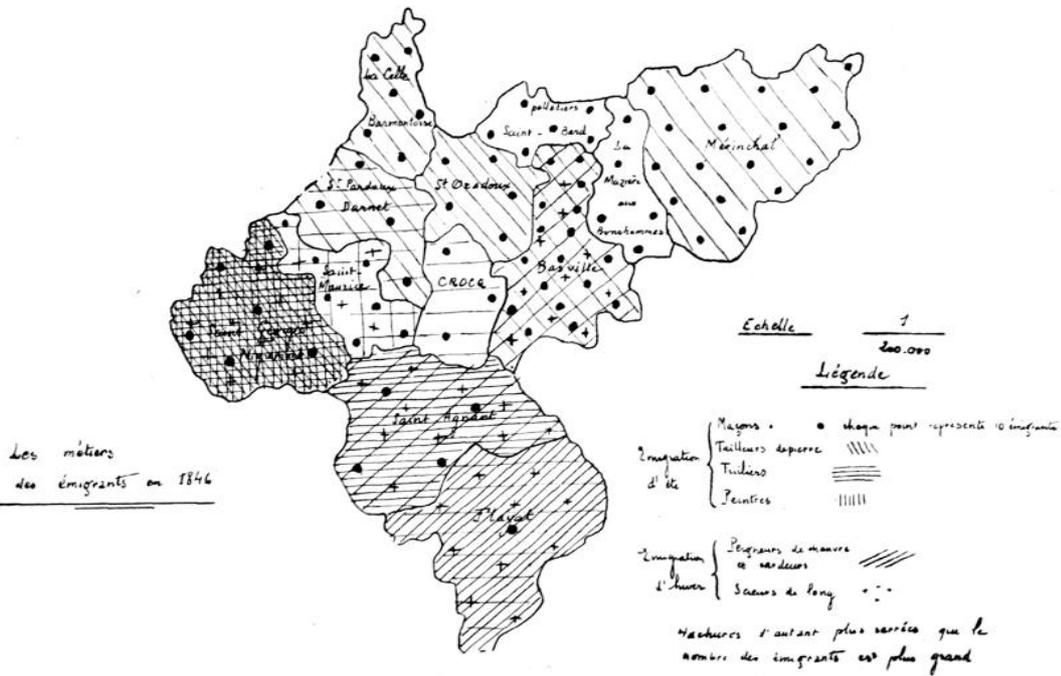


Fig. 2. — L'émigration limousine en 1846

Saint-Alvard n'ont pas de nomades d'été, que Le Monteil-Guillaume n'en a que 3. Ce sont à peu près les mêmes paroisses qu'au XVIII^e siècle. Mais le nomadisme d'hiver touche toutes les communes, et il est bien probable que la différence avec la

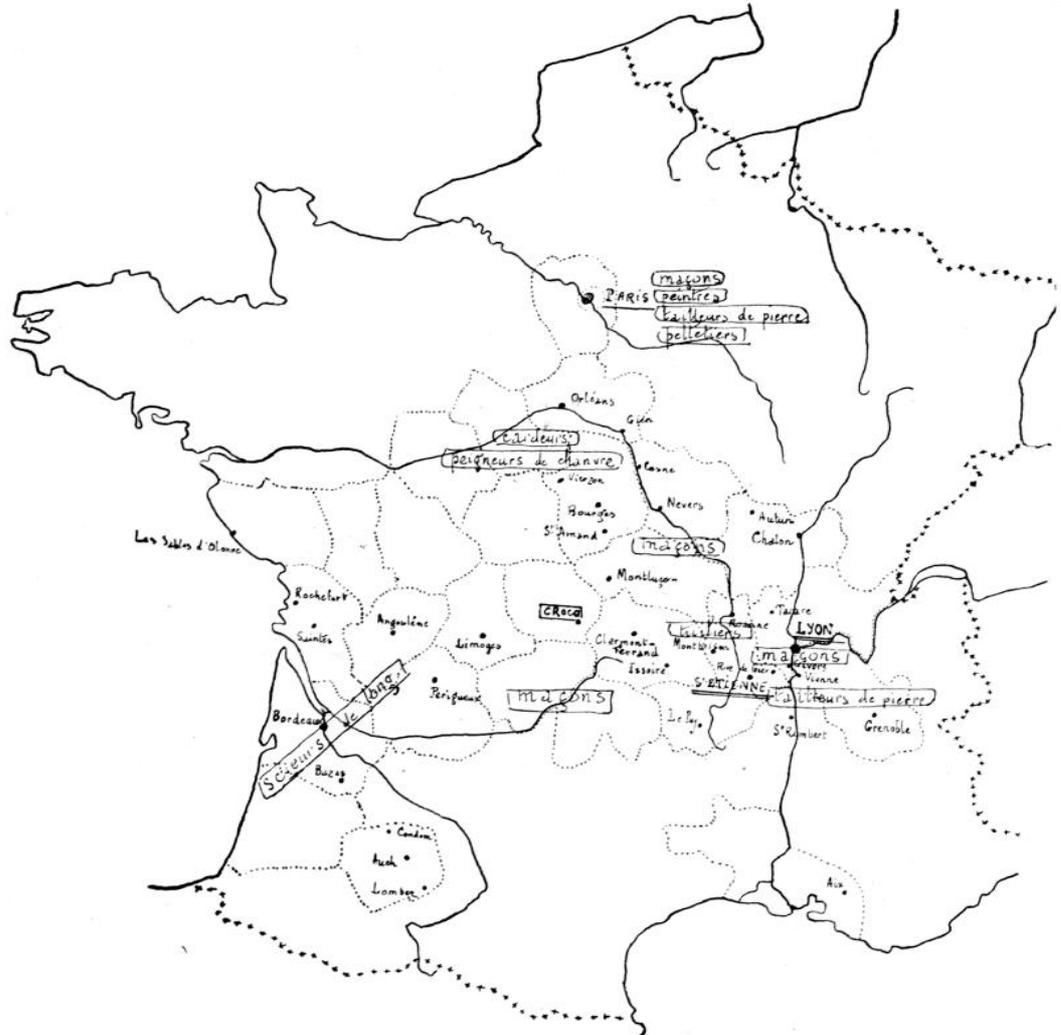


Fig. 3. — L'émigration saisonnière à partir du canton de Crocq

N. B. — Figurent sur cette carte les villes qui sont indiquées par les maires dans les tableaux de 1826 et 1846. Lyon et Saint-Étienne attirent le plus grand nombre d'émigrants.

situation du XVIII^e siècle provient de l'imprécision des documents pour cette époque. Enfin, à l'exception de La Celle-Barmontoise, les communes les moins affectées par l'émigration temporaire sont au sud du canton ; c'est sans doute parce que la surcharge de population y est moindre qu'au nord.

La situation s'est profondément modifiée dans le courant du XIX^e siècle. De même que l'émigration temporaire s'était accrue du XVII^e au XVIII^e siècle, puis au début du XIX^e siècle, de même elle s'accroît entre 1807 et 1847-1861, date à laquelle elle paraît avoir atteint son maximum sous la forme que nous avons décrite : elle représente alors 1/7 de la population totale. Mais l'augmentation est beaucoup plus rapide dans cette dernière période. C'est l'effet de la cherté croissante des vivres : « Tous ceux qui étaient capables de se livrer à un travail quelconque ont émigré depuis que les vivres sont si chers » écrit le maire de Saint-Oradoux en 1857 — et aussi de l'appel de main d'œuvre qui résulte des grands travaux effectués dans les villes, du « surcroît de travaux depuis le règne de Sa Majesté l'Empereur des Français » dit le maire de Basville à la même date.

La statistique de 1846 est particulièrement éloquente : sur un total de 1577 émigrants temporaires, il y a 291 nomades d'hiver, soit moins de 1/5. Le nomadisme d'été est devenu prépondérant, tandis que recule le nomadisme d'hiver. Les deux cartons dressés pour cette date soulignent les transformations réalisées depuis 1807 : extension du nomadisme d'été aux communes du sud grâce aux tuiliers surtout nombreux à Saint-Agnant et à Saint-Georges Nigremont, communes les plus voisines de Magnat l'Etrange où se fait la loue annuelle ; spécialisation plus poussée des métiers exercés par les émigrants ; limitation aux communes du sud de l'émigration des chanvreurs qui a disparu de Mérinchal ; tendance à la concentration aux mêmes communes de l'émigration des scieurs de long ; enfin apparition des pelletiers à Saint-Bard où ils sont déjà vingt.

Nous avons dressé pour la même date de 1846 une carte de la dispersion des émigrants à travers la France ; elle révèle l'extrême dissémination dans tous les départements du Centre, du Sud-Ouest et du Sud-Est, et le rôle exceptionnel de Lyon et de Saint-Etienne comme foyers d'appel, rôle dû à une longue tradition, fixée elle-même par l'existence de la grande route transversale de Limoges à Clermont et Lyon qui passe par les communes de Saint-Georges Nigremont, Saint-Maurice, Saint-Pardoux, Crocq, Basville et Mérinchal.

LES TRANSFORMATIONS DE L'ÉMIGRATION DEPUIS
LE MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

La statistique de 1857 manifeste un léger recul de l'émigration temporaire : de 1577 on passe à 1445, et en 1861, s'il y a un nouveau mouvement de reprise, c'est dû surtout au départ des femmes (134 femmes et 1.435 hommes, soit 1.569). Le fait n'est pas entièrement nouveau, mais les femmes s'en iront de plus en plus désormais, et il y a là une cause, et non des moindres, de transformation progressive de l'émigration temporaire en émigration définitive.

Pourtant le départ des femmes ne s'expliquerait pas sans qu'une évolution se soit déjà dessinée. Or, nous avons vu plus haut qu'en 1846 les émigrants exercent des métiers plus variés qu'autrefois. Parmi ces métiers, il en est qui offrent du travail toute l'année : celui de peintre en bâtiment, pour lequel les travaux d'intérieur sont possibles en toute saison ; celui de tailleur de pierre, la taille pouvant se faire à l'abri alors que le chantier est déserté par suite des intempéries ; celui de pelletier surtout, et l'initiative de quelques émigrants de Saint-Bard, en créant l'industrie nouvelle de l'apprêt et de la teinture des pelleteries, principalement du lapin, provoque très rapidement une demande de main d'œuvre fort importante. Dès lors, le séjour à la ville s'allonge au delà d'une « campagne ».

D'autre part, même pour les métiers saisonniers comme ceux de maçon et de tuilier, on assiste à une tendance à la fixation dans le pays où on a les intérêts les plus importants. Les besoins toujours grandissants de la construction urbaine font que les entrepreneurs profitent des beaux jours d'hiver pour hâter un travail commencé. Les ouvriers hésitent à rentrer chez eux ; ils restent deux, trois, cinq, dix ans sans retourner au pays. « Autrefois, écrit M. Bandy de Nalèche, le maçon partait à vingt ans et revenait à quarante ans. Il reparaisait chez lui au moins tous les deux ans et retrouvait la maison ouverte. Aujourd'hui (1859), il part à quinze ans et revient à soixante.

Il reparaît tous les cinq ans et quelquefois seulement tous les dix ans ». On ne peut plus parler alors d'une émigration saisonnière.

Le résultat, c'est que la femme ne reste pas non plus au pays. Elle suit son mari, et comme elle trouve à s'employer dans des métiers que favorise l'hiver, couture, blanchissage, raccommodage, pelleterie, elle a « d'excellentes raisons pour ajourner son retour ». Et la propriété est abandonnée aux soins des vieux parents et des frères ou sœurs plus jeunes. Si on revient à la terre, c'est quand l'âge ou les infirmités ont eu raison de la résistance des parents, successivement abandonnés par ceux qui ne doivent point recueillir l'héritage paternel. Mais si on n'a point cette raison de rentrer, on reste à la ville le plus tard possible, ou bien on ne reparaît plus au pays. Enfin, les enfants nés dans les villes où séjournent les émigrants et qui, à la faveur de cette fixation, même provisoire, passent toute leur jeunesse et leur adolescence hors de la Creuse, sont presque toujours définitivement perdus pour le pays. La mort de leurs parents les fait-elle propriétaires dans la Creuse ? Il est bien rare qu'ils reviennent y habiter : ou bien ils vendent la propriété, ou bien ils l'afferment jusqu'à ce qu'ils trouvent à s'en débarrasser.

Mais quand la durée de l'émigration s'étend sur plusieurs années consécutives, les possibilités de succès s'accroissent en raison même de la continuité des affaires que l'on traite, et ce succès, même s'il n'est pas général, même s'il n'est pas fréquent, provoque le départ des indécis. Quelques réussites exceptionnelles sont capables d'entraîner dans la voie de l'émigration de longue durée des volontés faiblissantes. C'est le cas pour les deux grosses fortunes les plus notoires. D'abord celle d'un entrepreneur de travaux publics parti de Saint-Pardoux vers 1890 comme travailleur des lignes sur les chemins de fer en Charente, puis dans le Rhône, qui devient chef de chantier à Neussargues dans le Cantal, à Tulle, qui s'établit comme entrepreneur spécialisé dans les travaux de lignes à Saint-Etienne, à Châlons-sur-Marne, enfin à Villeurbanne ; il y est fixé depuis 1921 et emploie de 1.000 à 1.500 ouvriers dans des chantiers répartis sur tout le réseau du P.-L.-M. ; il est administrateur du

Syndicat des entrepreneurs des travaux publics du P.-L.-M. C'est ensuite celle d'un peintre de Basville, dont le fils a une des plus grosses études d'avoué de Paris et dont le gendre n'est autre qu'un ancien gouverneur de la Banque de France, récemment retiré.

Tous ces faits rendent sensible le passage graduel de l'émigration temporaire à l'émigration définitive. L'évolution est précipitée à partir de 1860 pour d'autres raisons encore. Certains débouchés se ferment, d'autres se créent. Le nomadisme d'hiver avait diminué de 1807 à 1860, le nombre des émigrants passait de 403 à 218 ; la vogue grandissante des industries du bâtiment l'explique dans une certaine mesure, étant donné que le choix du métier subit d'une manière très sensible l'influence du milieu ambiant. A partir de 1860, scieurs de long et peigneurs de chanvre souffrent de la concurrence de la grande industrie et ces métiers disparaissent peu à peu. En 1900, cette émigration d'hiver n'existe pour ainsi dire plus. Ceux qui exerçaient ces métiers, ou leurs fils, sont devenus cochers de fiacre, puis chauffeurs de taxis, comme dans toute la montagne limousine d'ailleurs. Mais il ne s'agit plus d'émigrants saisonniers. C'est à peine si, actuellement, les chauffeurs de taxis reviennent de loin en loin passer quelques jours ou quelques semaines de vacances, pendant lesquelles ils ne s'occupent guère des travaux de la ferme. Ils songent plutôt à devenir cafetiers ou hôteliers, catégorie nouvelle qui se recrute aux dépens de toutes les autres. Leur rêve à tous, c'est de posséder au moins un hôtel meublé qu'ils exploiteront assez longtemps pour bénéficier des plus-values de leur fonds, selon l'exemple de tous ceux qui ont si brillamment réussi pendant ou après la guerre à Paris, à Saint-Etienne, ou à Lyon. Les plus beaux succès des hôteliers sont ceux de deux anciens chefs cuisiniers. L'un possède, à La Bourboule, deux hôtels de premier ordre ; l'autre est propriétaire du plus grand hôtel du Mont-Dore, hôtel qui porte son nom « Sarciron », et qui est un magnifique et somptueux immeuble valant plusieurs millions de francs et régi actuellement par une société d'exploitation.

Les hôteliers attirent à leur tour toute une population de domestiques originaires du canton. Ceux qui font la saison d'été

à La Bourboule, au Mont-Dore, à Royat, vont l'hiver à Nice. Les autres restent au service de leurs compatriotes jusqu'à ce qu'ils puissent eux-mêmes devenir patrons.

Enfin, la création d'une industrie nouvelle dans une région voisine peut provoquer un départ collectif qui se présente d'emblée avec tous les caractères de l'émigration définitive, même si on s'en va avec l'idée de retour. Ainsi on note, en 1876, pour La Villeneuve : « Plusieurs familles entières d'ouvriers ont quitté momentanément la commune pour aller s'établir au Creusot et dans d'autres villes pour y exercer leurs industries, mais avec l'idée de retour dans un temps plus ou moins éloigné » ; inutile de dire qu'ils ne sont point revenus. Ainsi encore les usines Michelin à Clermont-Ferrand d'abord, puis en 1923 les usines Dunlop à Montluçon ont attiré des ouvriers du canton de Crocq ; c'étaient surtout des journaliers et qui ont d'autant moins hésité à partir qu'on leur offrait un logement et un salaire tout à la fois.

De tous ces métiers nouveaux, le seul qui prenne vraiment figure originale dans le canton est celui des pelletiers. En 1830 partait de Chazépaud (commune de Saint-Bard) un nommé Cougny. Il s'en allait comme aide-maçon à Lyon. Il entra peu après en qualité de manoeuvre dans une teinturerie d'étoffes. Ce fut l'origine de sa fortune. « Pendant deux ans, dans les divers postes où il fut employé, il observa de son mieux et put acquérir différents procédés qu'il chercha à appliquer sur des morceaux de fourrures » (E. Chapal, *Mémoire inédit sur l'industrie de la pelleterie fondée par des émigrants creusois*). Il quitta alors Lyon pour Paris, capitale de la fourrure, avec le désir d'y créer une maison spécialisée dans la teinture de la fourrure. Cette maison travailla à partir de 1832 et se consacra surtout à la teinture de la fourrure de lapin. Avec la collaboration de son petit-fils, Marien Chapal, Cougny développa son affaire, en s'entourant de compatriotes, comme lui originaires du canton de Crocq. Mais « il mourut prématurément », et Marien Chapal, en 1848, appela auprès de lui ses cousins. L'un d'eux, Léonard Chapal, s'occupa plus spécialement du classement des peaux, quand il eut remarqué « que les peaux teintées à Paris et offertes à Leipzig en vrac faisaient souvent l'objet de

réclamations et se vendaient mal ». Il fonda une usine d'apprêt et travailla spécialement le lapin en le vendant classé par douzaines. Il s'adjoignit ses frères et, en 1862, forma avec eux la première société L. Chapal frères, occupant, à ses débuts, un personnel exclusivement originaire du canton de Crocq. Après la guerre de 1870-71, le métier prit un essor nouveau à la suite de perfectionnements techniques inspirés de la fabrication belge. L'ancienne usine de Marien Chapal, passée aux mains de son beau-frère Girodias, « continuait à faire la teinture à façon avec spécialité de loutres, de lapins noirs, de castors, de phoques et de rats ». En 1883, Emile Chapal, fils de Léonard, fonde en Amérique une usine de couperie de poils et y reprend une autre usine créée par un petit-fils de Cougny. En 1893, il achète l'usine de son cousin Girodias et, désormais, la Société Chapal peut faire du lapin « une fourrure égale, comme coloris et apparence, aux fourrures fines, objet d'un commerce de grand luxe ». L'affaire s'étend ; elle forme actuellement la Société anonyme des anciens établissements C. et E. Chapal frères et C^{ie}, au capital de 30.000.000 de francs. Les quantités de peaux fabriquées sont passées de 500.000 vers 1850 à 20 millions aujourd'hui (dont 10 pour les filiales étrangères). Le chiffre d'affaires, qui était de quelques centaines de milliers de francs entre 1832 et 1857 a atteint 300 millions de francs en 1928. La Société a son usine principale à Montreuil-sous-Bois (Seine) et d'autres usines à Paris, à Crocq, à Fismes (Aisne), à Sens, à Faron (Yonne), à Saint-Amand sur Cher, à Saint-Marcellin (Isère), à Montélimar (Drôme), ces deux dernières administrées par une filiale « Manufacture française de poils pour chapellerie », à Lagny (Seine-et-Marne) pour les sauvagines, en Amérique (à Brooklyn, apprêt, teinture de fourrures, surtout des loutres, couperie de poils, à Newark où elle forme avec la Société Donner une association pour la couperie de poils « Chapal Donner Corporation »).

La merveilleuse fortune des Chapal a naturellement suscité des imitateurs. Un certain nombre d'ouvriers de la Société, tous originaires du canton de Crocq ou des communes limitrophes, ont, à leur tour, fondé des maisons très importantes, soit à Paris, soit dans la banlieue. Il existe aussi à Villeurbanne

un grand teinturier de fourrures dont la famille est « du pays ».

Quelques chiffres permettront de se rendre compte de l'importance de toutes ces entreprises. Avant la guerre, la production totale des peaux de lapins brutes était d'environ 90 à 100 millions d'unités, représentant une valeur de 60 millions de francs-or. Après la guerre, on l'évaluait à 110-120 millions d'unités pour 1.200 millions de francs-papier. L'industrie des émigrants creusois de Crocq et des environs prépare 80% des peaux destinées à la fourrure (c'est un quasi monopole) et 30% des peaux donnant le poil pour chapellerie de feutre (la qualité la plus estimée est produite dans leurs usines). Un quart de la production s'écoule en France et trois quarts à l'étranger : Etats-Unis et Canada, Angleterre, Pologne, Allemagne, Tchécoslovaquie, Italie, Belgique, etc., et avant la guerre, Russie. Elle s'alimente en peaux brutes aux grandes foires de Chalon-sur-Saône, de Clermont-Ferrand, de Poitiers, de Nancy. Elle est aujourd'hui durement frappée par la crise.

Le développement de la pelleterie a profondément retenti sur l'émigration dans le canton. A l'origine, la commune de Saint-Bard fournissait seule des pelletiers. Aujourd'hui, il y en a parmi les émigrants de toutes les communes, tandis que diminue le nombre des maçons. La plupart des pelletiers vont à Montreuil-sous-Bois, mais il en est qui vont dans les diverses usines de France, et même en Amérique, surtout à New-York. Deux émigrants de Crocq ont dirigé pendant quelques années une pelleterie à Buenos-Ayres ; l'un d'eux s'occupe maintenant d'un grand magasin de nouveautés et, chaque année, au moment où il fait choix à Paris de ses modèles de haute couture, il passe quelques semaines à Crocq. Les villes de foires de peaux brutes ont également attiré de grands commerçants de notre région. Ainsi la dispersion des émigrants a pris une orientation nouvelle et le premier foyer d'appel n'est plus Lyon, mais Paris et sa banlieue. M. Chapal estime à 500 sur 2.500 ouvriers de ses diverses usines le nombre de ses compatriotes du canton de Crocq. Il faut en compter autant, sinon davantage, dans les autres maisons du même type. Or il s'agit d'émigrants définitifs presque toujours, ou qui font souche dans les villes où ils se

fixent. De toutes façons, l'émigration nouvelle vide le canton de Crocq de ses habitants.

Le graphique ci-dessus montre que l'émigration définitive coexistait déjà avec l'émigration temporaire dans la première moitié du XIX^e siècle, mais qu'elle prend le pas sur cette dernière à partir de 1851 et triomphe depuis la guerre. C'est que les causes qui justifiaient les départs saisonniers n'ont pas tota-

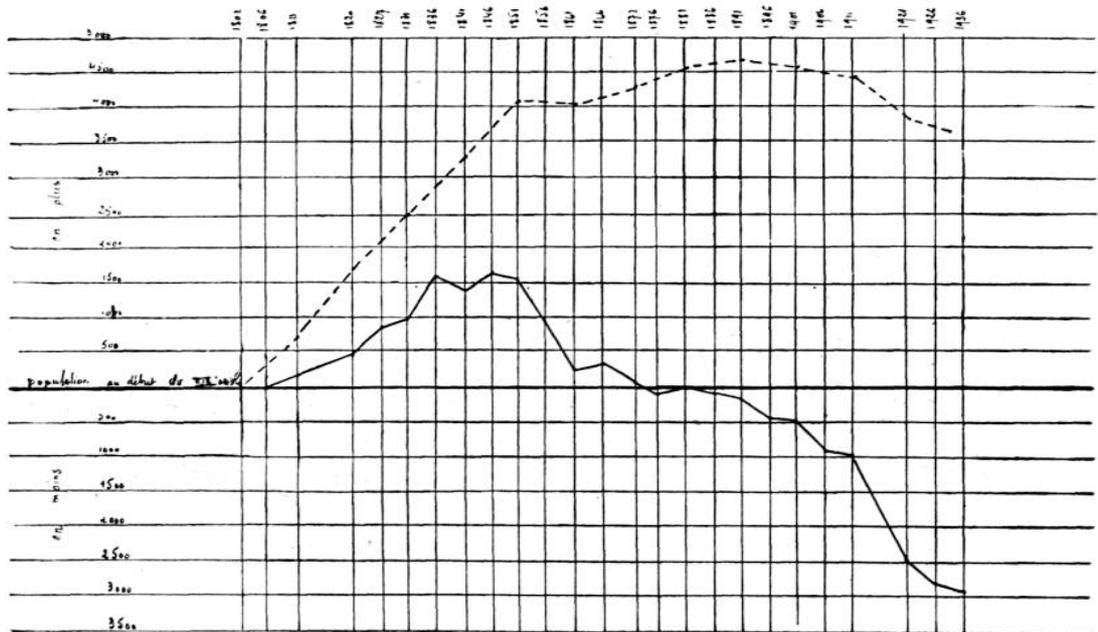


Fig. 4. — L'émigration au XIX^e siècle

En trait interrompu : le mouvement de la population tel qu'il résulterait de la balance des naissances et des décès. En trait continu : le mouvement de la population tel qu'il résulte des dénombrements.

N.B. — On remarquera : 1^o la coexistence de l'émigration définitive et de l'émigration temporaire, pendant la 1^{re} moitié du XIX^e siècle, attestée par l'espacement des courbes ; 2^o le triomphe de l'émigration définitive, qui s'accuse de 1851 à 1861, persiste jusqu'en 1914, et enfin se précipite depuis la guerre.

lement disparu en 1851 ; elles ont continué à développer leurs effets, du moins pour le nomadisme d'été. C'est seulement depuis la guerre que cette forme d'émigration temporaire s'efface radicalement. Aujourd'hui, l'attrait exercé par les villes, le désir d'une vie plus facile et plus large, la peine que l'on éprouve à supporter la vie morne et triste du village, tout cela s'ajoutant

aux raisons anciennes a répandu la contagion du départ et même en sont touchés les fils uniques des propriétaires aisés.

Tandis que se créaient à Paris, à Montreuil-sous-Bois, à Lyon, à Saint-Etienne, de nouveaux centres de population creusoise, où la communauté d'origine reste toujours présente, l'émigration retentissait profondément sur la vie du canton.

LES CONSÉQUENCES DE L'ÉMIGRATION

Le dépeuplement. — Tant que l'émigration temporaire a dominé, la population totale a pu continuer à se développer à la faveur de la forte natalité, normale en pays pauvre. Dès que l'émigration définitive s'accroît, on assiste à un dépeuplement dont la précipitation dans ces dernières années accuse la victoire de l'émigration définitive. Ce dépeuplement est le premier aspect, et le plus caractéristique, de la vie actuelle. L'ensemble du canton a perdu 43% de ses habitants depuis 1846.

Mais toutes les communes ne sont pas également frappées : la plus atteinte est La Mazière-aux-Bonshommes qui a perdu 67% de sa population depuis cette date et où la densité actuelle dépasse à peine 15 habitants au kilomètre carré. Viennent ensuite, dans l'ordre : Saint-Georges-Nigremont et Pontcharraud, 56%, Saint-Maurice 56%, Saint-Bard 55%, Saint-Pardoux 54%, La Villetelle (La Celle-Barmontoise) 52%, Saint-Pardoux 50% qui ont perdu plus de la moitié de leurs habitants, puis Saint-Agnant 43%, Basville et La Villeneuve 37%, Mérinchal 36%, Flayat 30% et enfin Crocq 25%. Les raisons de ces différences ne sont pas toujours apparentes, d'autant plus que les communes les plus touchées ne sont pas nécessairement les moins peuplées aujourd'hui, proportionnellement à la superficie. Ainsi Pontcharraud conserve 32 habitants au kilomètre carré, tandis que Flayat n'en a que 20. Pour Crocq, la seule

commune qui ait une forte population agglomérée (75%), la présence des services administratifs, de quelques industries, et d'assez nombreux rentiers qui recherchent les commodités du chef-lieu, explique que les habitants soient plus rebelles à l'émigration, mais les hameaux se sont dépeuplés rapidement ces dernières années. Mérinchal est desservi par deux gares auprès desquelles les agglomérations existantes font preuve d'une remarquable résistance : tandis que la commune perdait 26% de sa population entre 1906 et 1926, les quartiers des gares n'en perdaient que 6%.

Flayat et Saint-Agnant ont une courbe d'évolution différente des autres communes du canton : la population varie peu de 1831 à 1891, et il y a un léger accroissement entre 1891 et 1906. Or ces deux communes sont celles où les scieurs de long et les peigneurs de chanvre étaient de beaucoup les plus nombreux. Pays de nomadisme d'hiver, elles n'ont pas subi les mêmes influences que les autres. Quand, entre 1891 et 1906, cette émigration temporaire a disparu, une certaine indécision a sans doute provoqué l'accroissement signalé. Mais, depuis 1906, la diminution est extrêmement rapide.

Dans l'ensemble, le dépeuplement a pris des proportions importantes. Il ne semble pas qu'elles soient alarmantes. Dans un pays de sol pauvre comme le canton de Crocq, le premier effet bienfaisant de l'émigration est de tendre à établir un équilibre plus aisé entre les ressources du sol et le nombre de ses habitants ; et de fait, il n'est pas un village où ne se manifeste aux yeux de l'étranger un accroissement sensible du bien-être du cultivateur. Et il semble que l'exode, ici, se ralentisse, ailleurs cesse même tout à fait. Au recensement de 1931, 4 communes ont enregistré une augmentation de population, 3 autres perdent beaucoup moins d'habitants entre 1926 et 1931 qu'entre 1921 et 1926.

D'autre part, l'émigration a permis dans une certaine mesure les transformations récentes de la culture et de l'élevage, grâce à une évolution sensible de la propriété.

La propriété. — Elle a en effet apporté au paysan les capitaux qui lui manquaient. Ceux des émigrants saisonniers qui re-

tournaient à la terre pouvaient consacrer les économies de leurs « campagnes », quand ils en avaient, à arrondir le patrimoine familial grâce à la vente des biens des partants définitifs. Ainsi, peu à peu, les petits propriétaires disposèrent d'assez de terres pour nourrir leur famille et n'avoir plus besoin de recourir au nomadisme. La transformation s'opère à travers tout le XIX^e siècle et le résultat est le développement croissant du faire-valoir direct avec tous les avantages que ce système comporte sur le fermage ou le métayage. M. Demangeon l'a noté pour la montagne limousine, le placement en bien-fonds est souvent celui qui paraît le plus avantageux à l'émigrant. Aussi le prix de la terre, en raison d'une demande très forte, est-il hors de proportion avec sa valeur réelle. Souvent, d'ailleurs, on achète des terres jusqu'à ce qu'on ait constitué un domaine d'une vingtaine d'hectares. S'il le faut, on exige le partage des communaux, surtout à partir du moment où recule l'émigration temporaire : il y en avait 6.000 hectares en 1850, 1750 en 1909. Depuis 1900, la répartition de la propriété s'est cependant stabilisée : les exploitations changent de mains sans changer de contenance, le plus souvent.

Les deux types qui dominent sont la moyenne et la petite propriété exploitées directement. A Pontcharraud, par exemple, il y a aujourd'hui 38 propriétaires exploitants et 7 propriétaires qui afferment en outre les parcelles des voisins absents. Les exploitations se répartissent de la manière suivante : 7 de 3 à 5 ha. ; 13 de 5 à 10 ha. ; 25 de 10 à 20 ha. ; 10 de 20 à 30 ha. ; 1 de 32 ha. 78 ares. On voit qu'il y a 45 exploitations inférieures à 20 ha. contre 11 de 20 à 32 ha. Aucune propriété vraiment grande. A Flayat où les landes et pacages sont plus étendus, les propriétés moyennes atteignent 30 ha. Il y a 128 propriétaires exploitants contre 10 fermiers.

Il existe pourtant encore de grandes exploitations. Les plus belles appartiennent à la vieille bourgeoisie locale ou aux pelletiers. Un sénateur possède à Crocq 461 ha. de terres (un tiers de la commune) en 5 domaines, et à Saint-Pardoux un domaine de 118 ha. Ces domaines sont affermés ou confiés à des métayers, ou bien encore exploités par des maîtres-valets.

En même temps que se transformait ainsi la propriété, le

recul progressif de l'émigration temporaire faisait disparaître la situation mixte que M. Dufournoux condamne si résolument : « Une population d'ouvriers ne peut être qu'une population de demi-paysans ». Le paysan ou bien renonçait, ou bien s'attachait à la culture toute l'année. On peut déplorer la désertion de la terre, l'option est désormais tranchée, plus de la demi-solution que présentait l'émigration saisonnière et surtout l'émigration d'été. L'évolution agricole peut enfin se dessiner.